



Procès-verbal de la deuxième assemblée du conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire tenue le 15 février 2011, à L'École des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase situé au 3, ruelle des Ursulines, à 19 h.

Bassin Louise

Résolution CA-11-06

Appui à la résolution de la table de concertation des conseils de quartier de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur une consultation publique dans le cadre d'un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau du bassin Louise

Considérant la proposition de la Table de concertation des conseils de quartier pour la tenue d'une consultation publique sur l'avenir du bassin Louise;

Considérant que le plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville sera revu;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR MADAME FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc – Colline Parlementaire appui la résolution de la Table de concertation des conseils de quartier concernant la tenue d'une vaste consultation publique dans le cadre d'un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau du bassin Louise.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSENCES :

M. Benoît Bossé Vice-président
M. Louis-Jean Rousseau Administrateur
Mme Françoise Sorieul Trésorière
Mme Émilie-Jennifer Desbiens Administratrice
M. Gilles Dufour Administrateur
Mme Michèle Gagnon Secrétaire
Mme Anne Guérette Conseillère municipale

Il y a quorum.

ABSENCES :

M. Denis L'Anglais Président
Mme Margo Ménard Administratrice
Mme Michelle Doré Administratrice

AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES :

M. André Martel Arrondissement de La Cité-Limoilou
Mme Mireille Charland Secrétaire de rédaction

Le 29 juin 2010

Monsieur Léonce Naud
Société des gens de baignade
872, avenue Turnbull, bureau 2
Québec (Québec) G1R 2X3

Monsieur,

Le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire donne suite à votre correspondance sollicitant à nouveau l'appui du conseil de quartier pour le projet de plage publique à la tête du bassin Louise et invitant ses membres à participer à la baignade annuelle du 26 juin 2010.

Le conseil de quartier reprend à son compte la résolution d'appui à ce projet de la *Société des gens de baignade* adoptée le 3 décembre 2008 recommandant au conseil d'arrondissement de La Cité :

- Que le zonage au pourtour du bassin Louise tienne compte de la possibilité que ce plan d'eau puisse devenir utilisable par la population;

Une des orientations du Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville envisageait déjà pour le quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc¹, l'aménagement d'infrastructures de loisirs et de sport, dont une plage, à l'intention des citoyens.

« L'aménagement d'un espace public intérieur ou extérieur, d'une plage, d'une promenade piétonne ou de toute autre activité complémentaire à la marina est au nombre des projets à l'étude. Dans la mesure où l'espace disponible le permettrait, un meilleur encadrement bâti de ce secteur serait souhaitable. »

Par ailleurs, le conseil de quartier appuie les résolutions récentes des conseils de quartier de Saint-Roch et de Saint-Jean-Baptiste transmises à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou demandant la tenue d'une consultation publique au sujet de l'avenir du secteur du bassin Louise.

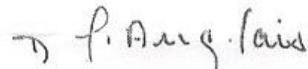
/2

¹ Plan directeur d'aménagement et de développement de la ville de Québec, 20 juin 2005, chapitre 5. Les démarches de planification sectorielle, p. 231.

En vous assurant à nouveau de l'appui du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire, je transmets copie de cette correspondance à la présidente du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou, M^{me} Suzanne Verreault, en lui demandant de bien vouloir donner suite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil de quartier,



Denis L'Anglais

c.c. M^{mes} Anne Guérette
Suzanne Verreault
M. Jean Lavoie



Recommandation du conseil de quartier

Bassin Louise : zone 11093

Zonage proposé : La Ville reporte le zonage actuel dans le nouveau règlement de zonage de l'Arrondissement de La Cité (RA1VQ 146) qui comprend notamment dans la zone 11093 les usages suivants : services administratifs; vente au détail et services; lieux de rassemblement; établissement hôtelier; résidence de tourisme; restaurants; bars; équipements culturel et patrimonial; parc; hauteur de 20 mètres.

Considérant qu'il importe que le bassin Louise demeure accessible au public;

Considérant qu'il importe de maintenir ouvert à la population l'espace situé à la tête du bassin Louise;

Considérant qu'il importe de s'assurer qu'aucun projet de construction ne soit proposé ou réalisé

à la tête du bassin Louise avant même qu'un débat sur l'utilisation de ce secteur ait eu lieu;

Le conseil de quartier recommande à l'Arrondissement de La Cité :

- que le zonage en pourtour du bassin Louise tienne compte de la possibilité que ce plan d'eau puisse devenir utilisable par la population;

- que le zonage en tête du bassin Louise, principalement la zone 11093, redevienne un espace vert inconstructible tel que la Ville elle-même en a pris l'engagement lors de l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 1992.

Adoptée le 3 décembre 2008